

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Entrée en vigueur du règlement 620-2021

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 12 juillet 2021, le règlement suivant a été adopté : Règlement n° 620-2021 – amendant le règlement de permis et certificats n° 558-2017 visant à définir les documents additionnels exigés dans le cadre d'un permis de lotissement pour un projet intégré d'habitation, a été adopté.

Que ce règlement n'est pas assujetti à l'approbation par les personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 12 juillet 2021, date de son adoption par le conseil.

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 12 août 2021.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, 12 août 2021entre 8 heures et 16 heures 30 En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 12 août 2021.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier